

Préambule

Pour son projet d'établissement 2011 – 2015, le Conservatoire des Landes doit être à la fois fidèle à ses ambitions initiales, conforme à son agrément de Conservatoire à Rayonnement Départemental délivré par le Ministère de la Culture, respectueux du schéma départemental des enseignements artistiques, à l'écoute des attentes des publics et réaliste dans un contexte budgétaire général contraint.

Au service de l'art, de sa conservation, de sa diffusion, de sa création et de son avenir, le Conservatoire – tout en résistant à la culture de masse uniforme et à sa logique marchande – se doit de formuler des offres de pratiques et d'enrichissement culturel susceptibles de répondre aux attentes de tout individu, quelles que soient sa situation et son origine sociale. Si la priorité de l'établissement doit rester la formation d'artistes (musiciens, danseurs) amateurs de bon niveau, la diversité de profils de ces artistes amateurs est telle que la formation doit, elle aussi, être ouverte, large et diversifiée.

Trois grands axes peuvent guider la formation : la connaissance des patrimoines, les pratiques collectives, la création.

1) La connaissance des patrimoines doit être considérée comme une base indispensable à ces parcours. Il faut toutefois prendre garde à considérer ces patrimoines comme vivants, en évolution. La connaissance des œuvres, des répertoires et des pratiques du passé doit nourrir une vie artistique d'aujourd'hui avec rigueur, respect et invention.

La diversité des esthétiques proposées au Conservatoire (musique classique, jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, danses classique et contemporaine) est un formidable atout pour les élèves, à condition que chacun de ces départements fonctionne dans une large transversalité et non pas comme des écoles parallèles et autonome au sein de l'établissement.

2) Les pratiques collectives doivent être au Conservatoire un moyen et une fin. De nombreux anciens élèves vivront leur vie de musicien au sein de sociétés musicales, ils doivent être préparés à y assumer des responsabilités. La dynamique collective doit être enclenchée très tôt dans la formation et en être l'axe principal. Le travail de l'équipe pédagogique et les modalités d'évaluation doivent s'articuler autour de ces pratiques collectives.

Au sein de celles-ci doit s'insérer une formation à la direction.

3) La créativité des élèves doit être suscitée, motivée, nourrie, aidée, mise en valeur. Cette démarche créatrice peut se traduire de multiples façons : pratique de l'improvisation, travail de Musique Assistée par Ordinateur, écriture et arrangement, conception de spectacles (avec un choix construit et intelligent de répertoire)...

Si la formation des amateurs est prioritaire, le Conservatoire a le devoir de fournir une formation pré-professionnelle aux étudiants qui le souhaitent et qui en ont la capacité. Celle-ci doit se concevoir dans le cadre du réseau aquitain, en collaboration avec les autres établissements classés par le Ministère de la Culture (Conservatoires à Rayonnements Régionaux de Bordeaux et de Bayonne, Conservatoires à Rayonnements départementaux de Pau, Agen, Dordogne).

Le Conservatoire des Landes doit être un outil au service d'une population plus large que ses propres élèves. Il peut continuer à le faire et amplifier son action dans plusieurs directions : la politique de diffusion, le travail en direction du public scolaire, le travail avec les écoles de musiques municipales et associatives du département, les collaborations avec les sociétés musicales.